

POINTS D'ATTENTION EN PSE CONCERNANT LES MODIFICATIONS DU CALENDRIER VACCINAL A PARTIR DE LA RENTREE SCOLAIRE 2019-2020

La Commission PSE s'est réunie le 11 juin 2019 et a mis à l'ordre du jour un point « vaccination » en suivi des demi-journées 2019 en PSE sur le sujet.

Elle formule des points de vigilance à l'attention des responsables du programme de vaccination de la FWB :

- Il devient urgent que les responsables du programme communiquent les conclusions et les décisions retenues suite à la consultation du secteur PSE du 29/01/2019 ainsi que de l'enquête complémentaire demandée à tous les services et les centres : quel scénario a finalement été retenu, quel schéma de rattrapage a été décidé et dans quel intervalle. Lors des rencontres de juin, il a juste été confirmé l'élargissement aux garçons de la vaccination HPV. Ceci semble insuffisant par rapport aux questionnements posés lors des consultations.
- Les services et les centres, en fonction de ces réponses rapides, doivent initier des discussions au plus tôt pour régler des problèmes liés notamment à des ressources humaines, financières, techniques, à des contraintes organisationnelles et pratiques, de communication, d'information des acteurs de terrain et du public-cible. La réflexion doit commencer en début d'année scolaire 2019-2020 pour que tous soient prêts dès la rentrée 2020-2021.
- Il a été dit lors des rencontres de juin en PSE qu'il n'y aurait pas d'opposition de la part du programme à ce que les services et les centres qui souhaitent déjà initier les changements liés au nouveau calendrier vaccinal, le fassent dès la rentrée 2019-2020, alors que le scénario final n'a pas encore été communiqué au secteur. La commission déplore cette position qui renforce une hétérogénéité de pratiques, dont on sait qu'elle pose question dans le secteur PSE.
- Des moyens financiers supplémentaires sont annoncés à partir de 2019-2020, notamment pour le renforcement de la mission vaccinale. La commission s'en réjouit. Il conviendrait d'en avertir le secteur de manière précise (montant exact et affectation précise) et rapide pour qu'il puisse prendre les décisions nécessaires en fonction des nouveaux moyens alloués pour répondre à ces différents changements (augmentation des heures médecin, engagement de personnel et/ou de médecins, achat de matériel, déplacement, formations...).
- En particulier, il importerait de confirmer la création d'équipes mobiles, leur modalité d'utilisation ainsi que leur mise à disposition pour aider les services et centres pour le rattrapage des cohortes. Beaucoup de questions se posent actuellement sur le fonctionnement de ce nouveau dispositif, dont les aspects pratiques ont été abordés assez rapidement. Il convient de pourvoir le mettre à disposition de tout le secteur pour ne pas créer d'inégalité de traitement, mais néanmoins de laisser le choix de les utiliser ou non.
- La vaccination par les infirmières est une partie de réponse à cette modification de calendrier vaccinal. Néanmoins, elle nécessite une réflexion importante et doit surtout être étalée dans le temps pour être productive car de nombreux aspects

doivent être abordés (formation de base et continue, aspect technique, représentations individuelles et modification du profil de compétences lors des recrutements, formation RCP, hésitations vaccinales, procédure écrite, communication vers les publics-cible...).

- L'encodage dans e-vax des données vaccinales par tous les vaccinateurs concernés, notamment l'ONE, devient urgent. En effet, au vu des rythmes différents d'adaptation du nouveau calendrier vaccinal et des nombreux rattrapages de cohortes intermédiaires d'enfants par les vaccinateurs tant institutionnels que privés, il devient encore plus prioritaire de pouvoir se baser sur e-vax pour obtenir les renseignements vaccinaux : ceci permettra d'éviter d'une part la sur vaccination et d'autre part l'absence de rattrapage. Le programme doit obtenir que l'ONE encode les données vaccinales dans e-vax sans délai et ne lie pas cet encodage à la création du dossier médical de l'enfant car celui-ci n'est pas encore prêt. Il sera toujours temps de réconcilier les deux plus tard. Trop de temps a déjà été perdu. Le programme doit aussi faire en sorte de régler les problèmes techniques qui empêchent les vaccinateurs privés d'encoder, notamment le double encodage.

La commission se tient à la disposition des responsables du programme pour les rencontrer et expliciter ces points plus avant.